

Compte-rendu

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 14 Octobre 2019 à 19h00

Présents : MORAZIN R. – LERAY M.- CHAUDAGNE M.- LETOURNEL C.
LEBRET L. – CORVOISIER J-Y. – POULY A.- PERON V. - LEMOINE P. –
HIGNET M

Absents excusés : - Mme AUDRAN Laëtitia a donné pouvoir à Mr CHAUDAGNE
Michel.

Mme DUREY Nadia a donné pouvoir à Mme LETOURNEL Carole.

Mr COUDRAIS R. a donné pouvoir à Mr CORVOISIER Jean-Yves

Mr KERGOURLAY J-P. - Mr LARCHER E.-

Mme LEBRET Louisette a été élue secrétaire.

I – Adjonction à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Service école : embauche d'un adjoint technique territorial à hauteur de 6/35^{ème} du 01/10/19 au
04/07/2020.

- Ecole : participation financière pour le projet littérature et conte musical.

- Devis : travaux accessibilité : - parking de la Mairie
- place de l'Eglise.

- Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelle ZR n° 353 – 4, rue de la Forêt.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'ajouter les questions ci-dessus à
l'ordre du jour.

II – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Août 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu de la réunion
de Conseil Municipal du 26 Août 2019.

III – Vote des subventions – Année 2019 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Animation –
Culture s'est réunie ce jour 1 Octobre 2019 à 18h30 afin d'étudier le dossier
subvention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du
vote des subventions pour l'année 2019.

Propositions 2019

Compte	Bénéficiaires	Montant 2019	
Associations Communales			
6574	ACCA - LA CHAPELLE-BOUËXIC	180 €	
	au titre de la lutte contre les nuisibles	150 €	
	Amicale Laïque	180 €	
	Amicale Laïque : activités scolaires	3876 €	19 € x 204 élèves
	Anciens combattants	180 €	
	Club cyclotourisme	650 € + 180 €	
	Club de football	180 €	
	Club de football (Aide au championnat pour 2 équipes)	400 €	
	Club détente gymnastique féminine	180 €	
	Gym enfants	180 €	
	Zumba	180 €	
	Ecole de VTT	1 823 €	
	Club du 3° Age	180 €	
	Les Flèches Chapelloises (Club VTT)	180 €	
	Comité des Fêtes (animation communale)	3 500 €	
	Comité des Fêtes	180 €	
	Famille Rurale : Travaux Manuels	180 €	
	Famille Rurale : Yoga	180 €	
	Bouexic animation	1 500 €	
Associations Cantonales			
	Amicale Sapeurs Pompiers Maure	110 €	
	Association FNATH	45 €	
Collèges canton			
	Collège du Querpon	323 €	19 € x17 élèves
	Ecole Ste Marie	38 €	19 € x 2 élèves
	Collège Ste Marie	38 €	19 € x 2 élèves

Autres		
	Association de soins palliatifs – Bain de Bretagne	100 €
	Secours catholique Maure	100 €
	IME Les Ajoncs d'Or – MONTFORT	38 €
	Rêves de Clown	100 €
	Maure Badminton Club	250 €
	TOTAL GLOBAL	15 381,00 €

Après en avoir délibéré et procédé au vote dont les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoir : 3
- Pour : 13 dont 2 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote les subventions désignées ci-dessus.

IV – Projet d'hébergement touristique : aménagement de gîtes : avant-projet définitif.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avant-projet définitif inhérent aux travaux d'hébergement touristique : aménagement de gîtes proposé par la Cabinet DESIRS D'ESPACES domicilié 54, boulevard Villebois Mareuil – 35000 RENNES comme suit :

N° lot	Intitulé lot	Montant HT	Montant TTC
1	Gros-Œuvre - Démolition -VRD	180 825,00	216 990,00
2	Charpente	42 415,00	50 898,00
3	Couverture - zinguerie	17 015,00	20 418,00
4	Menuiseries extérieures Alu - Fermetures	70 580,00	84 696,00
5	Menuiseries intérieures	25 492,00	30 590,40
6	Cloisons sèches, isolation faux plafonds	71 655,00	85 986,00
7	Carrelage - Faïence - sols souples	22 751,00	27 301,20
8	Peinture - revêtements muraux -nettoyage	36 002,00	43 202,40
9	Electricité - chauffage - ventilation	75 010,00	90 012,00
10	Plomberie – sanitaires	37 700,00	45 240,00
	Total	579 445,00	695 334,00

Options : Total : 45 130,00 € HT soit 54 156,00 € TTC dont :

lot n° 1 : terrasse – bâtiment B : 10 900,00 € HT soit 13 080,00 TTC

lot n° 2 : plus-value réfection complète couverture – bâtiment A : 23 730,00 € HT soit 30 876,00 € TTC

lot n° 4 : plus-value installation photovoltaïque : 8 500,00 € HT soit 10 200,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de l'avant-projet définitif désigné ci-dessus.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10

- Pouvoirs : 3

- Pour : 9 dont 3 pouvoirs

- Contre : 1

- Abstention : 3 dont 1 pouvoir

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

- Approuve l'avant projet définitif inhérent aux travaux d'hébergement touristique : aménagement d'un gîte désigné ci-dessus sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées notamment la DETR et la DSIL.

V – Rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement : gîte : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 Janvier 2019 approuvant l'opération de réhabilitation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement de type gîte – gîte d'étape, approuvant le plan de financement et sollicitant de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – Exercice 2019 – et une subvention au titre de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) dans le cadre des contrats de ruralité.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr le Sous-Préfet de REDON en date du 20 Juin 2019 « proposant de reporter la demande de subventions à l'année prochaine sous réserve des montants respectifs de la DETR et de la DSIL et des priorités fixées quant à leur utilisation et spécifiant qu'il conviendra le moment venu d'actualiser le plan de financement.

Monsieur le Maire donne également lecture du courrier complémentaire de Mr le Sous-Préfet de REDON en date du 21 Août 2019 précisant que « l'attestation de dépôt du dossier de demande de subventions en Sous-Préfecture en date du 15 Janvier 2019 reste valable et qu'il procédera à un nouvel examen de la demande de subvention au moment des programmations DETR et DSIL 2020 sous réserve que la catégorie « équipement touristique » soit reportée sur le prochain exercice.

Monsieur le Maire donne, d'autre part, lecture du mail de Mme la Préfète d'Ille et Vilaine en date du 30 Septembre 2019 relatif à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : DETR – DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Exercice 2020 dans lequel il est spécifié que la catégorie « hébergement touristique : création de gîte d'étape » est bien programmée.

Monsieur le Maire rappelle d'autre-part les termes de la délibération de ce jour approuvant l'APD (Avant Projet Définitif) concernant la rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement : gîte.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser le plan de financement inhérent à la demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au taux de 25 % du montant HT des travaux avec un plafond de 400 000 € HT et une subvention d'un montant de 50 000 € concernant la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) au titre des contrats de ruralité.

La Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC souhaite développer une offre d'hébergement touristique sur la Commune. Cette offre doit pouvoir s'adresser à une clientèle locale à la recherche de solution d'hébergement dans le cadre d'évènements privés, sportifs et associatifs, mais aussi à une clientèle de passage, dans le cadre d'un

développement touristique. En effet, la Commune est située dans une zone riche en activités touristiques, circuits de randonnée et lieux de visite. L'aménagement de gîtes d'une capacité de 25 à 30 lits a donc été étudié et serait réalisé dans les locaux de l'ex « Bonne Franquette » appartenant à la Commune.

L'aménagement de cette infrastructure d'hébergement touristique de type gîtes correspond à différents objectifs :

- soutien des actions de stratégie touristique de VHBC constatant le manque d'hébergements de groupe sur notre territoire pour fixer les touristes.
- renforcement du tissu commercial local en apportant une activité supplémentaire aux commerces chapellois (boulangerie, restaurant, boucherie épicerie notamment).
- revitalisation d'un centre-bourg et valorisation du patrimoine existant.
- développement des activités sportives existantes avec l'ouverture d'un centre labellisé VTT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement suivant :

Plan de financement

Dépenses H.T. : 645 435,00 € HT		Recettes HT : 645 435,00 € HT	
Architecte :	56 500,00 € HT	Etat : DETR :	100 000,00 €
Géomètre :	3 880,00 € HT	(400 000 € x 25 %)	
Mission SPS + mission de contrôle :	5 610,00 € HT		
Travaux :	579 445,00 € HT	DSIL :	50 000,00 €
		(Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	
		Région : Leader :	30 000,00 €
		FST :	20 000,00 €
		(Fonds de Solidarité Territorial)	
		Département :	140 000,00 €
		(Contrat de Territoires)	
		Autofinancement :	120 000,00 €
		Emprunt :	185 435,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoir : 3
- Pour : 9 dont 2 pouvoirs
- Contre : 1
- Abstention : 3 dont 1 pouvoir

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

- Confirme l'approbation de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement de type gîte – gîte d'étape.
- Approuve le plan de financement mentionné ci-dessus.
- Décide de solliciter de Madame la Préfète d'Ille et Vilaine une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) Exercice 2020 et une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) dans le cadre des contrats de ruralité.

VI - Création d'un poste d'adjoint technique territorial : recrutement de Mr BOUGAULT Didier.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 Août 2019 l'autorisant à créer un poste d'adjoint technique territorial de catégorie C à temps non complet à hauteur de 28/35^{ième} à compter du 13 Octobre 2019 afin d'assurer les missions suivantes au sein des services techniques :

- entretien du matériel et de l'outillage
- entretien des espaces verts
- travaux voirie
- exécution de différents travaux d'entretien dans les bâtiments communaux
- conduite d'engins (tracteur, débroussailleuse, némo, tondeuse, camion).

Monsieur le Maire précise que consécutivement aux commissions de recrutement du 30 Septembre 2019 et du 1^{er} Octobre 2019, il a été proposé de recruter Mr BOUGAULT Didier en tant qu'adjoint technique territorial à compter du 13 Octobre 2019 à hauteur de 28/35^{ième}.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoirs : 3
- Pour : 13 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de recruter Mr BOUGAULT Didier à temps non complet à hauteur de 28/35^{ième} à compter du 13 Octobre 2019 en tant qu'adjoint technique territorial (échelle C1) stagiaire.

VII - SIGEP de GUER : abrogation de la procédure de dissolution.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 18 Septembre 2019 de Monsieur le Président du SIGEP de GUER spécifiant que « par délibération en date du 27 Février 2019, les membres du syndicat ont approuvé le principe de dissolution au profit d'une intégration au sein de la nouvelle communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté au 1^{er} Septembre 2019. Toutefois, de nouveaux éléments financiers n'ont pas permis ce transfert au 1^{er} Septembre 2019, c'est pourquoi, je vous demanderai de bien vouloir abroger la délibération prise au sein de votre conseil municipal, ayant pour objet la dissolution du SIGEP ».

Monsieur le Maire rappelle, d'autre part, la délibération du Conseil Municipal de LA CHAPELLE-BOUEXIC du 8 Avril 2019 décidant de ne pas se prononcer au sujet de la dissolution du SIGEP de GUER dans la mesure où les conditions de reprise par la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande Communauté n'ont pas été définies, à savoir les conditions financières.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir sa décision prise par délibération du 8 Avril 2019.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de pouvoirs : 3
- Pour : 13 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de maintenir sa décision du 8 Avril 2019 à savoir de ne pas se prononcer au sujet de la dissolution du SIGEP de GUER dans la mesure où les conditions de reprise par la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande Communauté n'ont pas été définies, à savoir les conditions financières.

VIII - SIGEP : complément de participation financière 2019 : cycle 2015 à 2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier du 12 Juillet 2019 de Monsieur le Président de l'Oust à Brocéliande Communauté – Parc d'Activités de Tirpen – CS 80 055 – 56140 MALESTROIT informant les Communes adhérentes du SIGEP de nouveaux éléments sur l'état financier du syndicat de gestion de la piscine de GUER (SIGEP) lui ayant été récemment portés à connaissance et nécessitant de reconsidérer les participations de l'ensemble des adhérents pour les années 2016/2017/2018/2019. En effet, des factures relatives à la consommation de chauffage émises par la ville de GUER n'ont pas été acquittées.

Le montant total des impayés s'élève actuellement à 112 646,53 Euros plus un prévisionnel de 36 000,00 Euros pour les 3^{ième} et 4^{ième} trimestre 2019 soit un total de 148 646,53 Euros, soit une demande de participation complémentaire au SIGEP pour la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC arrêté comme suit :

- Année 2016/2017/2018/ 1^{er} et 2nd trimestre 2019 : 2 516, 08 €
- 3^{ième} et 4^{ième} trimestre 2019 : 761,51 €

Soit un montant total de 3 277,59 Euros.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un avis de somme à payer d'un montant de 3 280,25 € en date du 26 septembre 2019 émanant du SIGEP. Monsieur le Maire demande qu'une réunion des Maires des communes membres du SIGEP soit organisée pour faire le point sur ce sujet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du paiement de l'avis de somme à payer d'un montant de 3 280,25 Euros et propose de refuser actuellement de procéder à ce règlement.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de pouvoirs : 3
- Pour : 13 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de refuser de procéder actuellement au paiement de l'avis de somme à payer désigné ci-dessus d'un montant de 3 280,25 €.

- Sollicite la tenue d'une réunion des Maires des Communes adhérentes au SIGEP de GUER pour faire le point sur cette question et définir les modalités financières de règlement.

IX - Projet antenne-relais FREE-MOBILE : secteur des lagunes

Mr Jean-Claude ARAUJO-OLIVEIRA, chargé de recherche et négociation de FREE-MOBILE présente le projet d'antenne-relais sur le secteur des lagunes : parcelle ZR n° 171.

1°) Motivation du projet

Ce projet consiste en l'installation d'une antenne-relais d'une hauteur maximum de 45 mètres, plus précisément de 42,25 mètres en prévision de la 5G.

La Société FREE-MOBILE propose un projet de bail de location pour un loyer annuel de 5 000 Euros net de TVA sur une durée de 12 ans.

Le coût de l'installation pour FREE-MOBILE est de 200 000 Euros amorti sur 8 ans.

Compte-tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, FREE MOBILE est engagé dans un programme soutenu de déploiement de Haut Débit Mobile (3G) et de Très Haut Débit Mobile (4G) et à l'avenir 5G (nouveau réseau mobile 10 fois plus rapide que la 4G), dans l'ensemble des territoires.

L'évolution de la couverture est la suivante :

- 2012 : 27 % de la population
- 2015 : 75 % de la population
- 2018 : 80 % de la population

FREE MOBILE est également impliqué dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

Un objectif de couverture de 100 % du territoire a été fixé d'ici 2022.

Il existe actuellement un maillage de 75 000 antennes sur le territoire.

La construction de 5 000 antennes par opérateur est prévue d'ici 2022, soit 20 000 antennes pour 4 opérateurs.

2°) Engagement de FREE MOBILE et rappel des positions des autorités sanitaires sur les antennes relais.

La réglementation relative à l'exposition du public est encadrée par le décret n° 2002.775 du 3 Mai 2002 relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques et par la circulaire du 16 Octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais.

L'agence Nationale des Fréquences (ANFR) assure la garantie du respect de cette réglementation. En particulier elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

On mesure l'intensité de champ électrique en volts par mètre (v/ml)

- 2 G : 41 à 58 V/M
- 3 G : 41 à 61 V/M
- 4 G : 36 à 61 V/M
- 5 G : 39 à 61 V/M
- Télévision : 31 à 41 V/M

3°) Aspects techniques

Critères d'implantations des pylônes

L'antenne relais ne doit pas être trop éloignée d'un poteau électrique.

La Commune ne doit pas payer l'extension électrique auprès d'EDF.

L'opportunité de l'installation d'une antenne en fonds de vallée est posée.

Le rayon de couverture est le suivant :

- terrain plat : 5 kms
- terrain non plat : 2 kms

La question de l'installation d'une antenne sur le pylône SFR de Bel-Air est posée.

Cette installation n'est pas possible car le pylône ne supportera pas la charge.

La question de l'installation d'une antenne sur le futur pylône ORANGE du Bouëxic est également posée.

Cette installation n'est pas possible car ORANGE n'a pas donné son accord.

* Zone de couverture

FREE MOBILE a effectué une simulation de couverture dans l'hypothèse de l'installation d'une antenne relais sur le site des lagunes :

- 3 G : une grosse partie du bourg est couverte
- 4 G : le bourg est couvert

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion d'information auprès des riverains un vendredi de 18h00 à 21h00.

X - Tarifs cantine – garderie :

- Tarifs cantine ALSH à compter du 1^{er} Janvier 2020
- Tarifs repas « Bouëxic Accueil »
- Tarifs garderie pour quart d'heure de retard.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 Août 2019 arrêtant les tarifs cantine – garderie pour l'année scolaire 2019-2020.

Monsieur le Maire propose d'apporter les précisions suivantes :

1°) Tarif cantine ALSH : à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- repas : prix usager CLSH : 4,10 €
sachant que le tarif de 4 € est maintenu avant le 1^{er} janvier 2020.
- goûter : prix usager CLSH : 0,50 €
sachant que le tarif de 0,45 € est maintenu avant le 1^{er} Janvier 2020.

2°) Tarif repas « Bouëxic Accueil » :

- repas : prix usager « Bouëxic Accueil » : 7 €

3°) Tarif garderie par quart d'heure de retard :

- 3,50 € par quart d'heure de retard.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de ces tarifs.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de pouvoirs : 3
- Pour : 13 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les tarifs désignés ci-dessus.

XI - Convention d'utilisation du restaurant scolaire de LA CHAPELLE-BOUEXIC par l'ASLH.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 Mai 2019 émettant un avis favorable au renouvellement de la convention d'utilisation du restaurant scolaire de LA CHAPELLE-BOUEXIC par l'ASLH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) par tacite reconduction.

Monsieur le Maire donne lecture du mail du 18 Septembre 2019 de Madame la Directrice Générale Adjointe de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté) demandant s'il serait possible de modifier la convention d'utilisation du restaurant scolaire par l'ASLH conformément à la délibération du Conseil Communautaire de VHBC du 3 Juillet 2019, c'est-à-dire un renouvellement pour une durée d'un an renouvelable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de pouvoirs : 3
- Pour : 13 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable au renouvellement de la convention désignée ci-dessus pour une durée d'un an renouvelable.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

XII - Salle-polyvalente : délibération d'extension de la régie de location

« Anciennes chaises et tables » :

- location salle-polyvalente

- remplacement vaisselle cassée

Vu le décret n° 62-1587 du 29 Décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 Mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 Novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 Mai 2011 instituant pour la salle-polyvalente une régie de recettes pour location des anciennes chaises et ancienne tables.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération d'extension de la régie désignée ci-dessus pour les objets suivants :

- location de la salle-polyvalente
- remplacement de la vaisselle cassée.

Monsieur le Maire propose de modifier les articles suivants comme suit :

Article 1 : Il est institué auprès de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

- Location des anciennes chaises et anciennes tables de la salle-polyvalente aux habitants de la commune.
- Location de la salle-polyvalente.
- Remplacement de la vaisselle cassée.

Article 2 : Cette régie est installée à l'Agence Postale Communale de LA CHAPELLE-BOUEXIC.

Article 3 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 2 000 Euros.

Article 4 : Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives et des recettes encaissées au moins une fois par mois et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le premier mercredi de chaque mois.

Article 6 : Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant percevront une indemnité de responsabilité de 110 € net chacun par an.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée dont les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoirs : 3
- Pour : 13 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'extension de la régie de la salle-polyvalente pour la location des anciennes tables et chaises aux objets suivants :

- location de la salle-polyvalente
- remplacement de la vaisselle cassée.

- Décide de modifier les articles inhérents à cette régie tels que désignés ci-dessus.

- Mandate Monsieur le Maire ou son Adjoint pour mener à bien ce dossier.

XIII - Assainissement collectif : tarifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs assainissement collectif étaient fixés comme suit pour l'année 2019 :

- Part fixe : 99,09 €
- Part proportionnelle : 0,62 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la détermination des tarifs assainissement collectif pour l'année 2020 et propose de maintenir les tarifs ci-dessus.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les votes ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoir : 3
- Pour : 13 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de maintenir les tarifs pour l'année 2020 comme suit :
- Part fixe : 99,09 €
- Part proportionnelle : 0,62 €

XIV – Création d'un poste d'adjoint technique non permanent : Mme CANCE Christine.

Monsieur le Maire précise qu'afin d'assurer le service au restaurant scolaire et la surveillance de cour le midi, il y aurait lieu de créer un poste d'adjoint technique, non permanent à temps non complet, à hauteur de 6/35^{ème}, du 1^{er} Octobre 2019 au 4 Juillet 2020.

Monsieur le Maire propose d'embaucher sur ce poste Mme CANCE Christine domiciliée 4, rue Saint-Maur à MERNEL (Ille et Vilaine).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoir : 3
- Pour : 13 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique non permanent et d'embaucher Mme CANCE Christine du 1^{er} Octobre 2019 au 4 Juillet 2020 à hauteur de 6/35^{ème}.

XV - Ecole : participation financière pour projet littérature et conte musical.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Madame la Directrice de l'Ecole « La Roche-Pourprée » de LA CHAPELLE-BOUEXIC du 9 Octobre 2019 sollicitant une participation financière pour les projets suivants :

1°) Lecture d'œuvres de littérature jeunesse :

Concours organisé par l'Association LITTERAL OUEST de GUICHEN.

Coût :

- Inscriptions : 90 €
 - Achat de livres : 300 €
 - Venue des auteurs et illustrateurs : 300 €
- soit un total de 690 €.

2°) Conte musical (cycle 2 et cycle 3)

- Transport pour aller à l'Opéra de Rennes : $172 \times 3 = 516 \text{ €}$

- Intervenant théâtre pour 5 classes : $15\text{h} \times 50 \text{ €} = 750 \text{ €}$

Soit un total de 1 266 €

Soit un montant global de 1 956 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la participation financière de la Commune pour les projets littérature et conte musical.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10

- Pouvoir : 3

- Pour : 13 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0

- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable à la participation financière de la Commune pour les projets suivants :

- lecture d'œuvres de littérature jeunesse : 690 €

- conte musical : 1 266 €

soit un coût global de 1 956 €.

XVI - Devis – travaux d'accessibilité :

- Parking de la Mairie

- Place de l'Eglise

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents devis concernant les travaux d'accessibilité pour le parking de la Mairie et la place de l'Eglise et propose de retenir les devis suivants de la SARL GAUTHIER Régis domiciliée 3, rue Blaise Pascal – ZA La Lande-Rose – 35580 GUICHEN :

- Parking de la Mairie : 4 160,04 € TTC

- Place de l'Eglise : 4 380,36 € TTC

soit un montant total de 8 540,40 € TTC

Une subvention de 25 % est attribuée au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de ces devis.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10

- Pouvoir : 3

- Pour : 13 dont 3 pouvoirs

- Contre : 0

- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir les devis désignés ci-dessus concernant les travaux d'accessibilité suivants :

- Parking de la Mairie - Place de l'Eglise.

XVII - Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelle ZR n° 353 – 4, rue de la Forêt.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 6 Novembre 2017 instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines délimitées par le Plan Local d'Urbanisme de LA CHAPELLE-BOUEXIC approuvé par délibération du 3 Mars 2014. Considération la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) transmise par Maître Sandrine FENIOU – SABOT – Notaire mandataire – domicilié Centre d'Affaires du Val Coric – BP 29 – 56382 GUER Cédex concernant la parcelle suivante :

- section ZR n° 353 sise 4, rue de la Forêt – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de l'exercice du droit de préemption urbain et propose de renoncer à l'exercice de ce droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoir : 3
- Pour : 13 dont 3 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain concernant la parcelle désignée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer au nom et pour le compte de la Commune tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Informations

1°) Rapport d'activité du SMICTOM

1°) Les chiffres clés.

- 44 Communes
- 84149 habitants
- Evolution démographique moins soutenue depuis 2 ans : + 0,5 %
- Superficie : 1 128 km²
- Territoire rural dispersé : 74 habitants au km²
- 35 961 ménages
- 36500 logements dont :
 - 85 % de résidences principales
 - 6 % de résidences secondaires
 - 9 % de logements vacants
- Les élus : Présidente : Mme Christine GARDAN – Maire de LA NOE-BLANCHE
- Le Personnel : 26 agents
- Emplois liés aux déchets : 100,2 ETP

2°) Flux et tonnages

- déchets résiduels : 6 931 tonnes
- emballages recyclables : 3 018 tonnes
- verre : 4 113 tonnes
- papiers : 1 490 tonnes

- biodéchets : 2 382 tonnes
- déchets apportés en déchetterie : 26 205 tonnes

Soit une quantité totale de déchets ménagers et assimilés collectés en 2018 : 44 139 tonnes.

3°) Organisation et équipements

- emballages recyclables : 26 387 bacs individuels et collectifs
- déchets résiduels : 35 718 bacs individuels et collectifs
- biodéchets : 34 091 bacs individuels et collectifs
- + 29 points d'apport volontaire
- 207 conteneurs à verre
- 158 conteneurs à papier
- * 7 déchetteries pour les particuliers et les professionnels
- * 2 plateformes de dépôt de végétaux (Petit-Fougeray et Tresboeuf)
- * 2 recycleries : Bain de Bretagne et Pipriac.

4°) Vente de composteurs

- 7 079 dont :
 - 5 115 en bois de 600 litres
 - 1 964 en plastique de 320 litres

5°) Bilan financier :

* section de fonctionnement :

- <u>Dépenses</u> :	8 907 949 €
- <u>Recettes</u> :	<u>9 483 441 €</u>
Résultat 2018 :	+ 575 492 €
Résultat 2017 reporté :	<u>- 304 103 €</u>
Résultat cumulé :	+ 271 388 €

* section d'investissement :

- <u>Dépenses</u> :	1 357 331 €
- <u>Recettes</u> :	<u>1 087 629 €</u>
Résultat 2018 :	- 269 702 €
Résultat 2017 reporté :	+ <u>738 891 €</u>
Résultat cumulé :	+ 469 189 €

Excédent global : 740 577 €

2°) Rapport d'activité de VHBC

Le Territoire : chiffres clés 2018 :

VHBC compte 18 communes et 43 000 habitants

Le Conseil Communautaire

Il est composé de 48 délégués.

Le territoire dispose de :

- + 15 parcs d'activité + 3 haltes ferroviaires + 2 centres socio-culturels
- + 1 gare et halte SNCF + 1 piscine plein-air.

Les Compétences

1°) **Compétences obligatoires** :

- développement économique et aménagement de l'espace + tourisme.

2°) **Compétences déléguées par les communes membres** :

- le développement culturel
- le sport
- l'action sociale (gestion de 2 chantiers d'insertion)
- l'habitat
- l'accueil des gens du voyage
- l'environnement
- les transports collectifs
- enfance-jeunesse
- les équipements

3°) **Le budget**

- Fonctionnement : 15 204 256 €
- Investissement : 2 556 829 €
- Total : 17 761 085 €

Provenance des recettes : fiscalité : 8 499 145 €

dont : - TH : 11,81 % TFB : 0,66 %
- TFNB : 3,06 % CFE : 26,01 %

4°) **Informer – communiquer**

* communication numérique :

- site internet de VHBC
- projet de refonte du portail internet
- lettre d'information

* Le magazine

Escales : 18 700 exemplaires

* Radio-laser

* Les relations avec la presse

5°) **Mutualiser**

VHBC a adopté un schéma de mutualisation en 2016

- possibilité de mutualisation des services en matière de commande publique, de gestion de ressources humaines ou informatique :
ex : informatique : mutualisation VHBC – GUICHEN et GUIPRY – MESSAC

6°) **Le Très haut débit**

Projet d'amener la fibre optique dans 100 % des foyers bretons à l'horizon 2030.

7°) **La Culture**

* Médiathèque communautaire.

En 2018 :

- 66 266 prêts

- 220 nouveaux inscrits
- 2028 emprunteurs actifs
- environ 20 000 documents

* Cyberbase

VHBC compte 3 cyber-bases :

- Val d'Anast
 - La Chapelle-Bouëxic
 - Guipry-Messac
- avec 900 usagers actifs

* Le réseau des bibliothèques

En 2018 :

- 15 bibliothèques
 - 132 000 livres + 11 000 DVD + 160 magazines
 - 10 935 inscrits et 420 066 prêts
- Avec 1 portail internet commun.

* l'école de musique.

Pour l'année 2017-2018 :

- 374 élèves dont 105 nouveaux inscrits
- 20 instruments enseignés
- 15 ensembles proposés
- 219 heures hebdomadaires d'enseignement.

8°) L'enfance – jeunesse

* le multi-accueil

Situé dans les locaux de CHORUS ouvert pour les enfants âgés de 3 mois à 4 ans de 7h30 à 19h00 – 5 jours par semaine.

En 2018 :

77 familles, soit 84 enfants accueillis
=> 32 827 heures d'accueil

* le RIPAME

Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants :
service aux familles et professionnels de la petite enfance.

En 2018 :

- * 260 ateliers d'éveil avec 2 171 enfants
- * 2 846 contacts avec les assistantes maternelles
- * 1 029 contacts avec les parents.

* L'accueil de loisirs (ALSH)

2 antennes : - Val d'Anast
- La Chapelle-Bouëxic

Accueil le mercredi et vacances scolaires les enfants âgés de 3 à 12 ans.
Gestion confiée à Léo Lagrange.

En 2018 :

- * 32 enfants /jour en moyenne à La Chapelle-Bouëxic
 - * 58 enfants/jour en moyenne à Val d'Anast
- Avec 340 inscrits pour 223 familles.
- * 148 enfants inscrits à La Chapelle-Bouëxic pour 100 familles
 - * Une fréquentation en hausse de 6 % par rapport à 2017.

* les points information jeunesse

VHBC compte 2 PIJ :

- 1 à GUICHEN au Réso
- 1 à MAURE dans les locaux de Chorus.

En 2018 :

3 728 personnes ont fréquenté le PIJ.

* Les espaces jeunes

2 espaces jeunes + 1 espace jeunes itinérants :

- Guipry-Messac
- Lohéac
- Saint Malo de Phily

* L'animation jeunesse communautaire.

L'animation jeunesse communautaire est 1 offre de loisirs organisée chaque année au mois de juillet.

En 2018 :

- * Secteur de Guipry-Messac : 245 journées enfants
- * Secteur de Guichen : 185 jeunes accueillis.

* L'animation famille.

9°) L'action sociale et l'insertion

* l'aire d'accueil des gens du voyage.

En 2018 : l'aire d'accueil a été occupée à 50 %

* les logements temporaires

2 logements temporaires : - 1 à GUICHEN
- 1 à Val d'Anast

* Les chantiers d'insertion

2 sites : - Val d'Anast : 2 équipes :

- entretien des espaces verts et restauration du patrimoine bâti.
- entretien des locaux.
- Guichen : 1 équipe

- entretien des espaces verts et restauration du patrimoine bâti.

En 2018 : 34 personnes recrutées.

10°) Environnement

* Service d'assainissement non collectif (SPANC)

En 2018 :

- 230 contrôles de conception

- 160 réalisations
- 1 047 contrôles de bon fonctionnement dans le cadre de la vente immobilière.

* Breizh bocage

En 2018 :

- 1 923kms de haies inventoriées depuis 2015
- 25 kms de haies créés depuis 2015
- 7 communes accompagnées dans l'inventaire de haies bocagères.

* Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) a en charge la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

* La lutte contre les frelons asiatiques.

949 nids détruits depuis 2016 dont 322 en 2018.

11°) Travaux

* Différents travaux menés en 2018 :

- rénovation de l'éclairage public sur les parcs d'activités de Corbière (Ouest) à GOVEN et sur le parc Les Landes à GUICHEN.
- création du parc d'activités du Guény à BAULON.
- construction d'un local jouet et installation d'une climatisation au multi-accueil de CHORUS.
- réfection de la toiture du bâtiment « Le Tremplin » dans le parc d'activités de Courbouton à GUIPRY-MESSAC.
- réhabilitation du plancher du bâtiment modulaire de GUICHEN accueillant les associations Restos du Cœur et Solidarités ici et là-bas.

* Etude et diagnostics

En 2018 :

- diagnostics sur la piscine de Guipry-Messac.
- toiture de l'école de musique.

Grands projets

* Maison intercommunale

La réintégration dans les locaux est prévue pour le dernier trimestre 2019.

* Future piscine

- Recrutement maîtrise d'œuvre : 2019
- début des travaux : 2020.

12°) Transport

* Etude mobilité

VHBC a défini son plan pluriannuel de mobilité à l'échelle intercommunale visant à optimiser l'efficacité des déplacements des habitants.

L'étude mobilité a défini 4 axes :

- optimiser le réseau routier

- développer l'offre de transport collectif
- favoriser la pratique du vélo et de la marche.
- inciter à l'usage raisonné de la voiture individuelle.

* Transport à la demande

- Lancement au 1^{er} Septembre 2018 d'un nouveau fonctionnement de NAVETEO, le transport à la demande de la Communauté de Communes.
- NAVETEO – Bourg -> navette vers les bourgs
- NAVETEO – car -> navette vers les cars

* Le Covoiturage

13°) **Sport**

En 2018, la commission Sport a travaillé sur :

- les activités sportives
- les infrastructures
- les manifestations.

Nouvel équipement : piscine communautaire

14°) **Habitat**

* Programme Local de l'Habitat (PLH)

En 2018 VHBC a arrêté son projet de PLH.

* Politique de la ville

En 2018 VHBC a pris la compétence politique de la ville et a mis en place son conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

* Convention de partenariat

Afin d'offrir un conseil gratuit aux particuliers VHBC a passé des conventions avec différents organismes :

- les architectes – conseil du Département
- l'ADIL 35 renseigne les locataires
- SOLIHA accompagne les propriétaires aux revenus modestes dans la réhabilitation.

15°) **Le développement économique et l'emploi.**

* L'implantation des entreprises

En 2018, le service développement économique ce sont :

- 40 demandes d'implantations enregistrées
- 6 promesses de vente conclues en 2018.

* La création d'entreprises

En 2018, 16 permanences se sont déroulées permettant à 39 porteurs de projets de bénéficier de conseils à la création ou à la reprise d'entreprises.

* L'immobilier d'entreprise

VHBC compte 2 bâtiments destinés à accueillir des entreprises :

- Le Tremplin à GUIPRY-MESSAC
- Le Tertio à Val d'Anast.

* Les parcs d'activités

- démarrage des études règlementaires et de maîtrise d'œuvre portant sur l'extension du parc d'activités Le Mafay à BOURG DES COMPTES.
- rénovation de l'éclairage public sur les parcs de la Corbière à GOVEN et Les Landes à GUICHEN.
- fin des travaux d'aménagement du parc d'activités Le Guény à BAULON.

* L'accompagnement des entreprises

En 2018,

- 4 porteurs de projets ont bénéficié, au total d'un montant d'aide de 111 000 Euros de la Région.
- 4 entreprises ont bénéficié d'un soutien en ingénierie sur les questions liées au numérique.
- 11 porteurs de projets ont bénéficié d'un suivi par l'association Initiative Pays de Vilaine et d'un prêt d'honneur (prêt moyen : 6 000 Euros).

* L'animation économique

« Rencontre économique des Vallons » en Novembre 2018 à GUICHEN avec la participation de 30 entreprises.

* Les points accueil emploi

VHBC compte 3 PAE :

- Guichen
- Guipry-Messac
- Val d'Anast

En 2018 : 301 nouvelles inscriptions.

16°) **Tourisme**

* La création de la marque « Vallons en Bretagne »

La nouvelle marque touristique « Vallons en Bretagne » inaugurée lors du rallycross de Lohéac le 1^{er} Septembre 2018 évoque les atouts touristiques de VHBC pour devenir une destination touristique à part entière.

Les objectifs de cette marque :

- faire connaître et promouvoir le territoire.
- faire aimer le territoire et véhiculer une image positive
- faire agir et attirer les touristes.

La marque a été lancée sur Facebook – Instagram et Twitter.

* La destination Rennes et Portes de Bretagne

Le plan d'actions retenu pour les 3 années à venir :

- Patrimoine médiéval dont un projet communal à la Motte de Baron à Guipry-Messac
- Art contemporain
- Tourisme fluvial dont l'aménagement de la vallée de vilaine.

* Les partenariats

- convention d'objectifs avec le Syndicat d'Initiative de Guipry-Messac
- convention d'objectifs avec l'association des courses hippique gérant l'hippodrome de Maure de Bretagne – Val d'Anast.

- VHBC a adhéré pour 6 communes riveraines de la Vilaine à hauteur de 3 276 € à l'association Canaux de Bretagne.

* L'accompagnement des porteurs de projets

- Villa Kermaria à GUICHEN

Visite en prévision de l'ouverture d'un gîte de 14 personnes pour la saison 2019.

- Marin' Boël à GUICHEN

Ce projet a été retenu avec le projet de compléter l'offre de service en restauration et faire du Boël un lieu vivant.

- Gîte d'étape à Guipry-Messac

* L'Eco-camping des Buis et les Brulais

Le camping communautaire a accueilli 156 nuitées

* Evènementiel

- carrefour du vélo à LA CHAPELLE-BOUEXIC

- rallycross de LOHEAC.

3°) Etude schéma directeur d'assainissement collectif

Réunion de lancement du Schéma Directeur d'Assainissement Eaux Usées :

Mardi 17 Septembre 2019

Présents : Mrs MORAZIN, LERAY et CHAUDAGNE

* SAUR : Mr DUVEAU Eric

* EF ETUDES : - Mme HARDOIN Louise : Chef de projet

- Mr BATAILLE Alex : responsable des investigations sur le terrain.

Membres de la commission Schéma directeur :

- Mrs MORAZIN, CHAUDAGNE, LERAY, KERGOURLAY, COUDRAIS et Mme LETOURNEL

+ Cabinet d'Etudes : EF ETUDES

+ Conseil Départemental : Mr ROUXEL

+ Agence de l'Eau : Mr ROUSSEAU

1°) Présentation du déroulement de l'étude et de la méthodologie

* Définition du Schéma Directeur d'Assainissement Eaux Usées

- Document proposant une vision globale en matière de gestion des eaux usées sur le territoire communal.

- Double démarche :

1°) Démarche analysant la situation présente, diagnostic de l'état actuel et régularisation du réseau d'eaux usées existant.

2°) Démarche prospective : proposition de principes d'aménagements fondés sur des scénarii de développement de l'urbanisation

2°) Déroulement : 1 an au minimum

- phase 1 : collecte des données initiales et analyse de fonctionnement en situation actuelle : 3 mois.

- phase 2 : mise en évidence des dysfonctionnements/métriologie : 2 mois

- phase 3 : localisation précise des désordres : 2 mois

- phase 4 : synthèse

- phase 5 : schéma directeur

3°) Recueil des données :

- A fournir par la Mairie : liste des projets urbains afin d'évaluer la croissance démographique et la consommation en eau à 20/30 ans.
- A fournir par la SAUR :
- Les plans de recollement Eaux Usées avec notamment le secteur du Pont-Es-Frères à MAURE DE BRETAGNE.
- Tests au colorant, passage caméra des dernières années.
- Données détaillées d'autosurveillance sur les dernières années.
- Bilan diagnostic : Mix Buffet

4°) Planning :

- Investigation terrain : Octobre 2019 : visite de tous les ouvrages
- Présentation de la phase 1 : diagnostic fonctionnement des réseaux : Novembre 2019
- Poursuite de l'étude en phase 2 dépendra du rechargement de la nappe pendant l'hiver.

4°) Date du prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Jeudi 7 Novembre 2019 à 19h00.

Le 21 Octobre 2019

Le Maire

Roger MORAZIN